

Alors, les honorables messieurs Drummond, Rodier et Perley se sont approchés de la table et ont prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard-Joseph Langevin, écuier, commissaire nommé à cet effet, et ils ont pris leur siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que les honorables messieurs Drummond, Rodier et Perley, membres du Sénat, ont fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du gouverneur-général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

OTTAWA, 30 janvier 1889.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la Salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, jeudi, le 31 du courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 CHARLES COLVILLE, capitaine,  
*Secrétaire du gouverneur-général.*

A l'honorable  
 Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et Son Excellence le Très Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Chevalier Grand' Croix de l'Ordre très-honorable du Bain, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

*Honorable Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En adressant la parole au Parlement du Canada pour la première fois, dans l'exercice des importantes fonctions qui m'ont été confiées comme représentant de Sa Majesté, je désire vous exprimer toute la satisfaction avec laquelle j'ai recours à vos conseils et à votre aide.

Je suis bien pénétré de l'honneur qui m'est fait de pouvoir m'associer à vos travaux entrepris pour le bien-être du Canada, et je m'efforcerai sincèrement de coopérer avec vous, de toutes mes forces, dans tout ce qui pourra contribuer à la prospérité de la population du pays, au développement de ses ressources matérielles, et au maintien des liens constitutionnels qui unissent les provinces entre elles.

Il est regrettable que le traité conclu entre Sa Majesté et le Président des Etats-Unis pour le règlement des questions qui ont été soulevées à propos des pêcheries n'ait pas été sanctionné par le Sénat des Etats-Unis, en qui repose le pouvoir de ratification, et que votre législation de l'an dernier sur ce sujet se trouve en conséquence, en grande partie, pour ainsi dire lettre morte. Il ne reste plus au Canada qu'à con-

tinuer à maintenir ses droits tels que déterminés par la Convention de 1818, jusqu'à ce que l'on puisse arriver à quelque nouvel arrangement satisfaisant par un traité entre les deux nations.

Il vous sera de nouveau soumis une mesure à l'effet de modifier l'*Acte concernant le cens électoral*, afin de simplifier la loi et de réduire les frais de son application.

Il est opportun, dans l'intérêt du commerce, d'assimiler et de modifier sous certains rapports les lois actuellement existantes dans les différentes provinces du Canada au sujet des lettres de change, chèques et billets à ordre; et il vous sera soumis un bill à cet effet. Il vous sera aussi présenté un bill ayant pour but de rendre uniforme par toute la Confédération la loi relative aux connaissements.

Pendant la vacance, mon gouvernement a soigneusement étudié la question du service des vapeurs océaniques, et il vous sera demandé de voter des subventions pour l'amélioration du service postal transatlantique, et pour l'établissement, de concert avec le gouvernement de Sa Majesté, d'une ligne de steamers rapides entre la Colombie-Britannique et la Chine et le Japon. Vous serez aussi invités à étudier le meilleur moyen de développer notre commerce et d'assurer une communication directe à vapeur avec l'Australasie, les Antilles et l'Amérique du Sud.

Un bill sera soumis à votre considération, pour la prévention de certains délits au sujet des conseils municipaux, et pour faciliter davantage les enquêtes sur ces matières.

Plusieurs mesures vous seront aussi présentées pour améliorer la loi de procédure dans les affaires criminelles. Parmi celles-ci il y aura un bill permettant la mise en liberté, à titre d'épreuve, des personnes convaincues d'une première infraction à la loi, un bill autorisant l'établissement de règles pour la pratique à suivre dans les causes d'une nature se rapprochant des poursuites criminelles, et un bill à l'effet de rendre l'*Acte des procès expéditifs* applicable à tout le Canada.

Des bills concernant l'inspection du bois de service et de construction, pour l'amélioration du système postal, et pour accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, seront aussi soumis à votre considération.

Les membres de la Commission Royale du Travail ayant terminé leur enquête, j'espère pouvoir bientôt vous soumettre leur rapport ainsi que les importants témoignages qu'ils ont recueillis dans les différentes parties du Canada.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes du dernier exercice financier et l'estimation des dépenses du prochain exercice vous seront soumis. Ces estimations ont été préparées en tenant compte de l'économie et de l'efficacité du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je recommande maintenant ces différents sujets, ainsi que les autres qui pourront vous être présentés, à votre plus sérieuse considération, et j'espère que les résultats de vos délibérations tendront, avec la bénédiction divine, au bien-être et à la prospérité du Canada.

Il a plu à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône.

Il a été alors lu par le greffier.